



Centre intercommunal
d'action sociale du Libournais

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 033-200032852-20230406-2023_04_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du jeudi 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril, à 17h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Libournais, se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, à Libourne, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2023 par Monsieur le Président du CIAS, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 mars 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
Président				
1. Philippe BUISSON			X	Sébastien LABORDE
Vice-Président				
2. Sébastien LABORDE	X			
Membres élus				
3. Sandy CHAUVÉAU	X			
4. Marie-Noëlle LAVIE	X			
5. Jocelyne LEMOINE			X	Josette TRAVAILLOT
6. Brigitte NABET-GIRARD	X			
7. Jean-Luc LAMAISON		X		
8. Josette TRAVAILLOT	X			
9. Fabienne KRIER		X		
10. Hervé ALLOY		X		
11. Eveline LAVAURE-CARDONA		X		
12. Marianne CHOLLET	X			
Membres nommés				
13. Jocelyne ANTONIAZZI		X		
14. Jean-Pierre REYREL		X		
15. Brigitte METGE		X		
16. Michelle LACOSTE	X			
17. Nadine DUPROL			X	Michelle LACOSTE
18. Jean-Luc LETERME		X		
19. Karine BLAUDIER		X		
20. Sandrine LABEDADE		X		
21. Gilles BELAIR	X			
22. Anne-Marie ROUX	X			
23. Martine LALLET VAN BAELINGHEM	X			
SOUS-TOTAL	10	10	3	
Total présents ou ayant donné pouvoir				13

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CIAS du Libournais

Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne

Mme Marie-France LAFAGE Responsable du Pôle Moyen du CCAS de Libourne

Mme Sylvia BROUSSE, assistante administrative

2023-04-03 CIAS : Convention d'objectifs avec le Réseau Santé Social Jeunes - RSSJ

Vu la délibération n° 2015-06-077 du 2 juin 2015 élargissant la compétence de la Cali au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire en matière de soutien aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale.

Vu la délibération du 3 décembre 2019 modifiant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale et en confiant la gestion au CIAS du libournais.

Considérant que l'intérêt communautaire concerne :

- « - Le soutien aux actions de promotion et de prévention de la santé à l'échelle communale »
- La contribution à l'amélioration du parcours de santé sur le territoire de la santé mentale,
 - La participation à la promotion des habitudes de vie et un environnement favorable à la santé à l'échelle supra communale ».

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Libournais a souligné les difficultés importantes en matière d'offre de soins en psychiatrie ainsi que les problématiques de précarité sociale et de souffrance psychique vécue par de nombreux individus sur le territoire. Ces constats ont conduit à inscrire au CLS un axe dédié à l'amélioration du parcours de santé mentale, se traduisant notamment par la création d'un Contrat Local de Santé Mentale.

Pour atteindre cet objectif, le développement de la prévention et du repérage des personnes en souffrance psychique apparaît comme une nécessité, notamment chez le public jeune.

Le Réseau Santé Social Jeunes du Libournais (RSSJL) a pour objet de prévenir la dégradation de l'état psychique des jeunes de 11 à 25 ans, isolés en milieu rural, de favoriser leur accès et leur accompagnement aux soins et de soutenir leurs démarches d'insertion et d'accompagnement social. En outre, si la première raison d'orientation vers le réseau demeure la souffrance psychique, des problématiques sous-jacentes émergent rapidement : problématiques familiales, scolaires, d'insertion, de santé, de sexualité, d'addictions,

Ainsi, le RSSJL assure des permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation auprès de jeunes en souffrance psychosociale et de leur famille demandeuse d'information, de soutien et de médiation, sur les communes de Libourne, Coutras, Saint Denis de Pile, Saint Médard de Guizières, Izon, Guîtres. Le rôle de prévention du réseau doit permettre d'éviter qu'une situation de crise ne perdure et conduise à une rupture familiale, scolaire ou encore d'insertion professionnelle. Il est également amené à repérer des situations de jeunes qui sont en dehors de tout accompagnement ou prise en charge sociale médicosociale, sanitaire.

En lien avec la Covid, le RSSJL constate bien les effets à retardement de la crise sanitaire (augmentation de troubles psychopathologiques, dépression, crise suicidaires, scarification, phobie scolaire...)

L'activité 2022 sur la Cali :

- **Activité en hausse**
 - o + 12 % de jeunes accueillis en 2022 par rapport à 2021
→ Sur les 164 jeunes reçus, 142 jeunes résident sur la Cali soit 86 %.
 - o + 30 % d'entretiens réalisés en 2022 par rapport à 2021.
 - o Le financement du projet Regards Pluriannuels (AMI prévention Covid 2021), a permis d'organiser, dans le cadre de ce projet, en 2022 :
 - Un groupe d'expression avec des jeunes de l'école de la seconde chance à Coutras, à partir de la bande dessinée ;
 - Un groupe d'expression auprès de parents d'Esprits de Solidarité à Coutras et de Portraits de famille à St Denis de Pile, à partir de la photographie ;
 - 2 groupes d'échanges de pratiques professionnelles proposés à Coutras et à Libourne.
 - Une extension des permanences hebdomadaires : nouvelles permanences à Guîtres et à Libourne (+ 1,5 jours) ; permanences renforcées à Coutras et à St Médard de Guizières (+ 1 jour)
- **Moyens humains**
Depuis l'appel à projet Regards Pluriels, le RSSJL dispose de 5 psychologues dont 2 mis à disposition par le Centre Hospitalier Robert Boulin (1 ETP), 4 psychologues salariés du RSSJL au lieu de 2 début 2022 (2,26 ETP au lieu de 1,45 début 2022) et d'un directeur à temps plein. (1 des 2 psychologues mis à disposition par l'hôpital et également salarié du RSSJL, d'où le chiffre de 5 psychologues en tout).
- **Partenariat**
Travail de fond avec d'autres acteurs :
 - o Au sein du CLS et du CLSM poursuite de l'investissement du RSSJL dans les groupes de travail et actions. (Réunion de préparation des SISM, participation aux journées de sensibilisation à la santé mentale ...)
 - o Avec la mission locale de Libourne : permanence et participation aux Carrefours Santé & Social et aux ateliers Vitalité.
 - o Au sein du CISPD : investissement dans le groupe de travail Prévention de la délinquance.
 - o Présence du RSSJL au sein du Conseil d'Administration de LEPI (Libournais Equipe Prévention Insertion), présente sur la Cali.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 033-200032852-20230406-2023_04_03-DE

SLOW

Depuis sa création le RSSJL bénéficie de financement du Département de la Gironde, de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la région.

Les EPCI du Grand Libournais ont été également sollicités, à compter de 2019, afin de contribuer à l'intervention du RSSJL, en fonction du nombre d'habitants par collectivité. La contribution était jusqu'en 2022 de 0,23 € / habits et représentait pour la Cali 20 000 €.

Afin de maintenir l'activité 2022 avec les nouvelles permanences, une augmentation de la part par habitants est demandée (0,29 € / habits) ce qui représente pour la Cali 26 000 €

Une convention annuelle était rédigée ; dans l'objectif de se projeter, pour le RSSJL comme pour le CIAS, dans le futur, il est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023 - 2025 articulée autour de 4 axes :

- Améliorer le mieux-être des jeunes et la place des parents dans leur fonction éducative,
- Prévenir le risque de décrochage scolaire,
- Réduire les risques de rupture des parcours professionnels des jeunes de 16 à 25 ans hors scolarité,
- Améliorer la visibilité et la connaissance du RSSJL pour en faire un acteur à part entière sur le territoire.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Les membres du Conseil d'Administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à proposer que cette subvention soit de 26 000 € pour l'année 2023 et à questionner le montant de cette somme en 2024 et 2025, en lien avec le budget exécutoire de chaque année et le budget prévisionnel. Le montant pour les années 2024 et 2025 ne sera pas inférieur à 20 000 €.

Imputation budgétaire :

Chapitre 65/compte 6574/SANTE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Vice-Président
Sébastien LABORDE

Pour expédition conforme

Pour le Président,
Par délégation,
Sébastien LABORDE
Vice-Président du CIAS du Libournais



